

# MONACO GYMNASTIQUE

## RYTHMIQUE

### REGLEMENT INTERIEUR

- Les gymnastes ne sont admises à suivre les séances d'entraînement qu'après avoir apporté le dossier d'inscription complet. (1 cours d'essai possible pour les débutantes). Aucun remboursement ne sera fait après 1 mois de cours. (dans tous les cas la participation à la tenue ne sera pas remboursée).
- Tout changement (adresse, téléphone, école) doit être signalé au secrétariat du club.
- L'ordre, l'exactitude et la politesse sont les qualités normales d'une gymnaste.
- Toutes les gymnastes doivent se présenter aux entraînements en tenue de club (tee shirt club +legging noir) (+ chaussons ou socquettes blanches pour les groupes performance)  
Nous conseillons de mettre les noms sur les vêtements, laisser les bijoux à la maison, le club déclinant toute responsabilité en cas de vol ou de perte.  
Les cheveux doivent être attachés  
Les portables devront être éteints et posés sur la table dans la salle ainsi que tous les objets de valeur indispensables.
- Les chewing-gums sont interdits
- Pour des raisons de sécurité et selon le règlement du stade Louis II les parents ne sont pas admis dans la salle de gymnastique
- Les parents sont tenus de s'informer de la présence des entraîneurs avant de laisser seule leur enfant au stade.
- Les gymnastes des groupes loisirs sont tenus d'attendre leur entraîneur dans le hall du stade Louis II et de ne pas descendre seules dans la salle de gymnastique.
- Les horaires d'entraînement doivent être respectés sous peine de se voir refuser l'accès à la salle.
- Les gymnastes doivent être présentes 5mn minimum dans le hall du stade avant l'heure effective du cours.
- Les parents sont tenus d'être présents dans le hall du stade à l'heure de la fin des cours de leur enfant.

## **PARTICULARITES PROPRES AUX GROUPE DE PERFORMANCE**

**(CF3 /espoirs CF3 et compétition)**

- Les gymnastes des groupes performance sélectionnées par leurs entraîneurs et dont les parents ont accepté cette sélection devront se conformer aux directives des entraîneurs concernant :
  - **Les entraînements**
  - **Les programmes**
  - **Les compétitions**
  - **Les stages**

Toute contrevenue pourra entraîner une réorientation sur un groupe de loisirs.

- Une gymnaste participera aux championnats, fêtes ou déplacements qu'aux conditions suivantes :
  - **Faire état d'un travail effectif**
  - **D'une assiduité satisfaisante**
  - **Satisfaire à la sélection des entraîneurs**
  
- Les gymnastes des groupes performance doivent être présentes au rassemblement sur le praticable de début de cours à l'heure exacte de leur entraînement.
  
- Tout retard devra être justifié et averti préalablement par téléphone ou sms à leur entraîneur.
  
- Toute absence devra être justifiée par les parents par téléphone, sms ou mail
  
- Chaque gymnaste doit respecter le matériel mis à sa disposition et laisser en ordre les locaux.

- **COMPETITIONS :**

- Un calendrier des compétitions sera donné dans le cours du 1<sup>er</sup> trimestre
- L'engagement en début de saison sportive dans un groupe compétition doit être réfléchi et responsable .Un manquement à cet engagement porte préjudice aux coéquipières et au travail fourni par l'association.
- Si les dates des week- end des compétitions seront connues dès le début de saison sportive, l'organigramme (jours et heures de passage) ne sera communiqué qu'environ 2 semaines avant chaque date effective (cahier des charges fédéral)
- Les parents seront responsables d'accompagner leur enfant sur chaque lieu de compétition (sauf sélection championnat de France).
- En cas d'indisponibilité une participation aux frais de déplacement organisé par le club sera demandée par l'association. Cette participation variera selon la distance et les frais engagés.
- Les justaucorps de compétition fournis par le club (groupes) seront rendus après la dernière compétition ou gala (sauf avis spécial entraîneurs) .la gymnaste est responsable de la perte ou détérioration. (une caution non encaissée pourra être demandée).

## **PARTICULARITES PROPRES AUX MEMBRES DIRIGEANTS**

### **(Conseil d'Administration)**

- Chaque membre du conseil d'Administration s'engage à respecter et de ne faire aucune ingérence dans les entraînements, prise de décision technique, choix des programmes, groupes de compétition placés sous l'autorité seule de la Directrice Technique de l'Association.
- Les membres du conseil d'Administration, parents de gymnastes en activité, s'engage à ne pas descendre à la salle de gymnastique pendant leurs entraînements.